

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE623

présenté par  
M. Bleunven et M. Daniel

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après le signe et le mot :  
« économique »,  
insérer le signe et le mot :  
« , sociale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La performance sociale des GIEE doit faire l'objet d'une attention semblable aux performances économiques et environnementales. Ces trois notions sont indissociables pour atteindre l'objectif d'un développement durable des GIEE.